



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 66

Votants : 72 (dont 6 procurations)

N°34

OBJET :

CCAB
SAINT CLEMENT

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 5 OCT 2017

Publiée ou notifiée

le : - 5 OCT. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT - P. SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 3188/2016 du décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de la « Montagne Bourbonnaise »,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de bourg (CCAB),

Vu la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 déterminant les modalités de co-financement des CCAB par Vichy-Communauté,

Vu le CCAB signé en juillet 2015 par la commune de Saint Clément et le Département de l'Allier,

Vu la demande de subvention adressée à Vichy Communauté par la Mairie de Saint Clément pour abonder le financement de la dernière tranche de travaux du CCAB ayant pour objet l'aménagement de la place de l'église,

Considérant que ces travaux programmés par la commune de Saint Clément s'inscrivent dans la politique intercommunale de revitalisation des centre-bourgs,

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 183 488 €,

Considérant que la commune bénéficie d'un montant global de subventions de 122 638.4 euros émanant du Département et de l'Etat (DETR),

Considérant qu'il n'est pas possible d'appliquer les modalités de calcul habituelles du fonds de concours alloué par Vichy Communauté dans le cadre des CCAB, il est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 24 152 euros à la commune de Saint Clément portant ainsi la part des aides publiques à 80% pour la réalisation de ces travaux,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'allouer un fonds de concours de 24 152 euros à la commune de Saint Clément pour l'aménagement de la place de l'église au titre de sa politique de soutien des CCAB,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant N°4 au CCAB de Saint Clément ci-annexé, ayant pour objet d'entériner la subvention du Département et de Vichy Communauté pour les travaux de la tranche 2017.
- D'inscrire les crédits supplémentaires au Budget Principal.

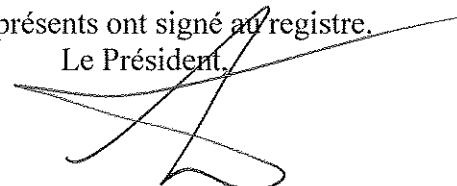
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 28 Septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président.



Claude MALHURET

Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

SAINT CLEMENT

Avenant n° 3

PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Saint-Clément, représentée par son maire, Monsieur Fernand BOFFETY, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2014,

et le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 12 juin 2015,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibérations des commissions permanentes du Conseil Général du 20 mars 2015 et du Conseil Départemental du 1^{er} juin 2015.

Un avenant a été signé en décembre 2015 afin d'attribuer définitivement la subvention de la tranche 2015 et en janvier 2017 afin d'attribuer définitivement la subvention de la tranche 2016.

La commune de St-Clément est membre de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017. A ce titre, elle peut bénéficier d'un financement communautaire pour son projet d'aménagement de bourg.

Après examen par la Conférence de Programmation du 10 avril 2017, la Commission Permanente du Conseil Général du 24 avril 2017 a donné un accord de principe de subvention pour la troisième tranche de travaux programmée en 2017, à savoir l'aménagement de la place de l'église.

La commune de Saint-Clément a depuis retenu l'entreprise qui réalisera ces travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci.

Cet avenant a donc pour objet de permettre à la communauté d'agglomération Vichy Communauté d'être signataire et d'attribuer définitivement la subvention de la tranche 2017.

Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune de Saint-Clément, représentée par son maire, Monsieur Fernand BOFFETY, autorisé par

délibération du conseil municipal en date du,

et le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

La communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2017,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibérations des commissions permanentes du Conseil Général du 28 août 2017.

ARTICLE 1 : Dispositions financières

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département sont déterminés commune suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT DÉFINITIF			
			DEPARTEMENT	ETAT (DETR)	Vichy Communauté	COMMUNE
2017	Aménagement des abords de l'église <u>Travaux</u> Travaux préparatoire Voirie Gestion des eaux pluviales Aménagement paysager et mobiliers	173 838				
	<u>Frais divers et maîtrise d'œuvre</u>	9 650				
	TOTAL 2017	183 488	55 046,40	67 592,00	24 152,00	36 697,60

L'aide allouée par le Département pour l'année 2017 s'élève à **55 046,40 €**, soit un taux de financement de 30 %.

ARTICLE 2 :

Les articles non modifiés du contrat et de l'avenant restent applicables.

Fait à Saint-Clément,
Le
Le Maire de Saint-Clément,

Fait à Moulins,
Le
Le Président du Conseil Départemental,

Fernand BOFFETY

Fait à Yzeure,
Le
Le Président du SDE03,

Yves SIMON

Gérard DÉRIOT
Sénateur de l'Allier

Fait à Vichy,
Le
Le Président de Vichy Communauté

Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 34 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28
SEPTEMBRE 2017 - CCAB SAINT-CLEMENT

.....
Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 05/10/2017
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28SEP2017_34

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28SEP2017_34-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 34.pdf (003-240300426-20170928-28SEP2017_34-DE-1-1_1.pdf)